



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 16 SEPTEMBRE 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Frédéric MELCHIOR

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. Laurent DUPORGE, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Alexandre MALFAIT.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT.

**AVENANT N°1 À LA CONVENTION DÉPARTEMENTALE POUR L'INSERTION ET
L'EMPLOI DANS LE CADRE DE LA RÉFORME FRANCE TRAVAIL 2024-2025**

(N°2024-386)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu la Loi n° 2023-1196 du 18/12/2023 pour le plein emploi ;

Vu l'instruction interministérielle n°DGCS/SD1B/2023/169 du 23 novembre 2023 relative à la mise en œuvre territoriale du Pacte national des solidarités à travers des pactes et contrats locaux des solidarités conclus entre l'État et les conseils départementaux pour les années 2024-2027 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation

d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2023-417 du Conseil départemental en date du 25/09/2023 « Schéma "garantir l'inclusion sociale, professionnelle et l'accès au logement des habitants du Pas-de-Calais " » ;

Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais - pacte des solidarités humaines » ;

Vu la délibération n°2024-176 de la Commission Permanente en date du 15/04/2024 « Contractualisation avec l'état relative au contrat local des solidarités (2024-2027) et au contrat pour l'insertion et l'emploi dans le cadre de la réforme France travail 2024 » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion en date du 03/09/2024 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion en date du 03/09/2024 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec l'État l'avenant n°1 à la convention départementale pour l'insertion et l'emploi dans le cadre de la réforme France Travail 2024, dans les termes du projet joint à la présente délibération.

Article 2 :

La recette visée au rapport joint à la présente délibération est affectée sur le budget départemental comme suit :

Section	Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	Recette €
Fonctionnement	C02-428N01	74713/93428	Fonds d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi	618 750,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 16 septembre 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
DE LA SANTÉ
ET DES SOLIDARITÉS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Pas-de-Calais

Le Département

<u>Imputation budgétaire volets 1 et 2 :</u>	<u>Imputation budgétaire volet 3 :</u>	Convention n°...
<u>Programme : 102</u>	<u>Programme : 102</u>	
<u>Action : 02</u>	<u>Action : 02</u>	
<u>Sous-action : 01</u>	<u>Sous-action : 01</u>	
<u>Activité : 010200002535</u>	<u>Activité : 010200002501</u>	
<u>GM : 10.02.01</u>	<u>GM : 10.02.01</u>	Montant :

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DEPARTEMENTALE POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DANS LE CADRE DE LA REFORME FRANCE TRAVAIL

2024-2025

Entre

Le Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités représenté conjointement par Monsieur Bertrand GAUME, Préfet de région Hauts de France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, Préfet du Nord et Monsieur Jacques BILLANT, Préfet du Département du Pas-de-Calais, et désigné ci-après par les termes « l'État », d'une part,

Et

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais, Hotel du Département, Rue Ferdinand Buisson 62018 ARRAS CEDEX 9 représenté par Jean-Claude LEROY, Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

SIRET : 226.200.012.00012

et désigné ci-après par les termes « le Département », d'autre part, d'autre part,

Vu la loi organique n °2001-692 du 01 août 2001, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;

Vu la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 Pour le plein emploi ;

Vu le décret n° 2005-1429 du 18 novembre 2005 modifié relatif aux missions, à l'organisation et aux emplois de direction des services de contrôle budgétaire et comptable ministériel ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique modifié par décret n° 2017-61 du 23 janvier 2017 ;

Vu le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2018-803 du 24 septembre 2018 modifiant le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et autorisant diverses expérimentations ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT en qualité de Préfet du Pas- de-Calais (hors classe), à compter du 10 août 2022 ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 nommant Monsieur Bertrand GAUME, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 9 mai 2023 portant nomination de M. Christophe MARX, en qualité de secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, sous-préfet d'Arras ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 9 mars 2022 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire du ministère de la justice et des services du Premier ministre pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu la convention départementale pour l'insertion et l'emploi dans le cadre de la réforme France Travail 2024 entre le ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités et le Département du Pas-de-Calais en date du XXXX (*en cours de signature par le Préfet et sera daté à signature*);

Vu la délibération de la commission permanente du département du Pas-de-Calais en date du 16 septembre 2024 donnant l'accord du Président du Département pour la signature du présent avenant ;

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJETS DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de :

- Actualiser l'objet de la convention N°XXXX (*le numéro sera attribué après signature Préfet*) signée entre le ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités et le Département du Pas-de-Calais en intégrant le volet 3 de ladite convention au plan d'action et de financement du Département et les éléments financiers y afférent ;
- Modifier la durée de la convention pour le volet 3 ;
- Intégrer une annexe n°1 bis (plan d'action relatif au volet 3) et remplacer l'annexe n°2 (plan de financement) initiale par la version annexée au présent avenant afin d'intégrer les éléments financiers relatifs au volet 3.

ARTICLE 2 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

2.1 [DURÉE DE LA CONVENTION]

L'article 2. « Durée de la convention » est ainsi rédigé :

« S'agissant des volets 1 et 2, la présente convention est conclue pour la période du 1er janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2024.

S'agissant du volet 3, la présente convention est conclue pour la période du 1^{er} juillet 2024 et jusqu'au 31 décembre 2025. »

2.2 [ACTIONS ET MOYENS MIS EN OEUVRE]

L'article 3.1 « Actions et moyens mis en œuvre » est ainsi rédigé :

« La présente convention porte sur trois volets précisés en article 1. Les engagements à ce titre sont définis conjointement par l'État et le Département sur la base des référentiels définis au niveau national.

Ces engagements sont décrits dans un plan d'action détaillé (annexe n°1 et n°1 bis) associé à un plan de financement (annexe n°2).

2.3 [RENDU COMPTE ET SUIVI DU PROJET]

L'article 3.2 « Rendu compte et suivi du projet » est ainsi rédigé :

Le suivi des actions déployées et de l'ensemble des moyens mobilisés pour la mise en œuvre de la présente convention est opéré au niveau départemental dans le cadre de la gouvernance locale.

Le Département s'engage à produire :

- Un bilan intermédiaire au 31 mars 2025 s'agissant des volets 1 et 2 ;
- Un bilan final au 31 mars 2026 s'agissant du volet 3 reprenant le bilan intermédiaire et complété par les éléments de bilan relatifs au volet 3.

Le bilan doit comporter :

- un bilan de mise en œuvre du plan d'actions objet de la présente convention ;
- un bilan financier reprenant les coûts générés par les actions concrétisées au titre du projet sur la durée de la convention. Ce bilan financier doit être établi sur le modèle qui se trouve en annexe n°3.

2.4 [ENGAGEMENTS FINANCIERS]

L'article 4.1 « Engagements financiers » est ainsi rédigé :

« L'Etat apporte son soutien financier au conseil départemental dans le cadre de la présente convention.

Sur 2024, un montant total maximum de 4 879 642 € est alloué au Département.

Ce montant se décline de la façon suivante :

- 135 000 € au titre du volet 1 visant la préparation et la mise en place du projet France Travail et l'application des dispositions législatives et réglementaires issues du projet de loi pour le plein emploi (sous forme de forfait).
- 4 125 892 € au titre du volet 2 visant à étoffer l'offre de solutions d'insertion locales.
- 618 750 € au titre du volet 3 relatif aux nouveaux déploiements territorialisés pour un accompagnement rénové des allocataires du RSA.

Sur 2025, l'engagement de l'État au titre du volet 3 sera renforcé et contractualisé par voie d'avenant à la présente convention, et ce afin d'ajuster les plans d'action à la réalité de la montée et charge et à la couverture des besoins sur 2025. »

2.5 [CONDITIONS FINANCIERES]

L'article 6. « Conditions financières » est ainsi rédigé :

« La contribution de l'Etat est versée de la manière suivante :

- Une avance de 60% du montant prévisionnel au titre du volet 1 et du volet 2 indiqué à l'article 4.1 à la signature de la convention ;
- Une avance de 60% du montant prévisionnel au titre du volet 3 en 2024 indiqué à l'article 4.1 à la signature du présent avenant ;
- Un versement du solde au titre du volet 1 et du volet 2 dans la limite des montants indiqués à l'article 4.1, en fonction des actions effectivement réalisées, déduction faite des versements déjà effectués et sur production du bilan intermédiaire mentionné à l'article 3.2 comprenant le bilan de mise en œuvre et le bilan financier, transmis au plus tard le 31 mars 2025.
- Un versement du solde au titre du volet 3 dans la limite du montant indiqué à l'article 4.1, en fonction des actions effectivement réalisées, déduction faite des versements déjà

effectués et sur production du bilan final mentionné à l'article 3.2 comprenant le bilan de mise en œuvre et le bilan financier, transmis au plus tard le 31 mars 2026.

La contribution financière sera créditée sur le compte du Département du Pas-de-Calais selon les procédures comptables en vigueur.

En cas de trop-perçu, les montants indus sont remboursés à l'État lors de la production du bilan final d'exécution.

Les versements seront effectués à :

Dénomination sociale : BANQUE DE FRANCE
Code établissement : [REDACTED]
Code guichet : [REDACTED]
Numéro de compte : [REDACTED]
Clé RIB : [REDACTED]
IBAN : [REDACTED]
BIC : [REDACTED]

L'ordonnateur de la dépense est le préfet de région.

Le comptable assignataire de la dépense est la Directrice Régionale des Finances Publiques.

ARTICLE 3 – MODIFICATION DES ANNEXES

L'annexe 1 bis, portant sur le plan d'action relatif au volet 3, annexée au présent avenant, est intégrée aux annexes à la convention n°XX entre l'Etat et le Département.

L'annexe 2 de la convention précitée est remplacée par la version annexée au présent avenant afin d'intégrer les éléments financiers relatifs au volet 3.

Fait à Arras, le

Le président du Conseil départemental du
Pas-de-Calais

Jean-Claude LEROY

Fait à Arras, le
Le préfet
du Pas-de-Calais

Jacques BILLANT

VISA du Contrôle Budgétaire Régional le

Fait à Lille, le
Le Préfet
des Hauts-de-France

Bertrand Gaume

ANNEXE 1 bis – Plan d'action – Feuille de route (volet 3)

ANNEXE 2 – Plan de financement



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FRANCE TRAVAIL FEUILLE DE ROUTE 2024 DU TERRITOIRE DU PAS-DE-CALAIS



SITUATION AU 31/12/2023 DES BRSA des bassins concernés

Bassin d'emploi retenu pour l'expérimentation FT : **MONTREUILLOIS/LENSOIS/AUDOMAROIS**

Cohérence en matière de gouvernance : oui / non (préciser :) / Management projet facilité : oui / non (préciser :) Accès à la donnée facilitée : oui / non (préciser :)

Nombre de BRSA entrants (flux) : 3 300

Nombre total de BRSA du bassin (stock) : 15 746

PROFILS SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

- Les territoires ont été identifiés afin d'être à la fois représentatif en termes de BRSA et de typologies socio-éco-démographiques existantes distinctes sur le département :

- 1 territoire rural avec ZRR/QPV : Montreuillois
- 1 territoire semi-urbain/semi-rural : Audomarois
- 1 territoire urbain avec taux de QPV important : Agglomération Lensois.

Les 3 territoires représentent 1/3 des ARSA du département.

- 18 707 bénéficiaires du RSA (droits ouverts et versables), dont
 - 12 636 sur Lens-Liévin
 - 3 641 sur l'Audomarois
 - 2 430 sur le Montreuillois

Les 3 territoires représentent 35% des BRSA du département

- 8 661 sont demandeurs d'emploi (toutes catégories) avec un droit ouvert RSA
Données FT au 31/12/2023
Dont 1 313 du Montreuillois, 2 081 de l'Audomarois et 5 548 du Lensois

STATISTIQUES DE CONTRACTUALISATION

Le démarrage de l'expérimentation se fera par la file active des BRSA avec un point d'attention sur les nouveaux entrants BRSA (primo-RSA)

La Reprise de stock sera démarrée dans un second temps, elle se fera en fonction de la file active et en graduation. La stratégie d'identification de cibles public se réalisera en fonction des caractéristiques et des besoins économiques de chaque territoire. Ces cibles pourront être des secteurs d'activité, des typologies de population (ex : mono-parent, BRSA cherchant dans le secteur de l'aide à la personne, BTP ou éligible à l'IAE).

Nombre cible RSA de l'XP : 3 300

Nombre de ressources accompagnateurs par organisme :

FT : 27 portefeuilles

CD : 0

Délégués du CD : 21 ETP

SITUATION AU 31/12/2023 DES BRSA du BASSIN MONTREUILLOIS

Bassin d'emploi retenu pour l'expérimentation FT : MONTREUILLOIS

Cohérence en matière de gouvernance : oui / non (préciser :) / Management projet facilité : oui / non (préciser :) Accès à la donnée facilitée : oui / non (préciser :)

Nombre de BRSA entrants (flux) : 426

Nombre total de BRSA du bassin (stock) : 1 831

PROFILS SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

- Le territoire de Montreuil a été identifié au vu de ses caractéristiques socio-économiques de **Territoire rural**. Il se compose de 267 communes dont deux de plus de 10 000 habitants (Berck et Étaples); marqué par le tertiaire sur le littoral et agricole dans l'arrière-pays, avec une population qui augmente dans les espaces ruraux, et à tendance vieillissante sur l'ensemble. Un taux de pauvreté de 16% en 2021.

2 430 BRSA dont :

- 96% sont soumis droits et devoirs
 - 56% de femmes
 - 19% ont moins de 30 ans (6% <25 ans / 13% 25-29 ans) ; 25% ont entre 30 et 39 ans ; 22% ont entre 40 et 49 ans ; 33% ont plus de 50 ans
 - 9% ont moins de 6 mois d'ancienneté, 51% plus de 5 ans d'ancienneté
 - Orientations professionnelles : 33% / solidarités :23% / France travail : 44%
 - Taux de contractualisation : 82%
- 1 313 demandeurs (toutes catégories) avaient un droit ouvert au RSA soit 17,4% de la demande d'emploi au 31/12/2023 : .
- *A noter une proportion équilibrée entre hommes et femmes
- *24,8% ont plus de 50 ans, 44% ont une ancienneté d'inscription supérieure à un an, 3,5% sont en QPV
- *27 % était en activité réduite
- *57% déclaraient au moins un frein social à l'emploi.

STATISTIQUES DE CONTRACTUALISATION

Nombre BRSA entrants annuels : 426 soit une cible de 36 ARSA par mois en moyenne.

Avec une tendance à orienter 50% vers l'opérateur France Travail soit 213 ARSA.

Nombre de ressources accompagnateurs totales :

FT : 5 portefeuilles

CD : 0

Délégués du CD par modalités : 3,5 ETP accompagnement rénové équilibré

Couverture du territoire : 1 Service Local d'insertion, 2 agences France Travail (Berck et Marconnelle),

SITUATION AU 31/12/2023 DES BRSA du BASSIN AUDOMAROIS

Bassin d'emploi retenu pour l'expérimentation FT : AUDOMAROIS

Cohérence en matière de gouvernance : oui / non (préciser :) / Management projet facilité : oui / non (préciser :) Accès à la donnée facilitée : oui / non (préciser :)

Nombre total de BRSA du bassin :

Nombre de BRSA entrants (flux) : 756

Nombre de BRSA « stock » : 3 338

PROFILS SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

- Le territoire de l'Audomarois a été choisi au vu de ses caractéristiques de **Territoire semi+-rural/semi-urbain**. Il se compose de 89 communes dont deux de plus de 10 000 habitants (Saint-Omer et Longuenesse); marqué fortement par l'industrie mais également le Bâtiment et les services à domicile Sa population est en dynamique à la fois chez les jeunes et les plus âgés, avec un contexte social relativement plus favorable que le département. .
- 3 641 BRSA dont :
 - 96% sont soumis droits et devoirs
 - 59% de femmes
 - 20% ont moins de 30 ans (6% <25 ans / 14% 25-29 ans) ; 28% ont entre 30 et 39 ans ; 23% ont entre 40 et 49 ans ; 29% ont plus de 50 ans
 - 7% ont moins de 6 mois d'ancienneté, 56% plus de 5 ans d'ancienneté
 - Orientations professionnelles : 28% / solidarités :33% / France travail : 39%
 - Taux de contractualisation : 80%
- 2 081 demandeurs (toutes catégories) avaient un droit ouvert au RSA soit 21,7% de la demande d'emploi au 31/12/2023 : .
 - *A noter une proportion assez équilibrée entre hommes et femmes
 - *20,4% ont plus de 50 ans, 43% ont une ancienneté d'inscription supérieure à un an, 18,9% sont en QPV
 - *25 % était en activité réduite
 - *61% déclaraient au moins un frein social à l'emploi.

STATISTIQUES DE CONTRACTUALISATION

Nombre BRSA entrants annuels : 756 soit une cible de 63 ARSA par mois en moyenne.
Avec une tendance à orienter 50% vers l'opérateur France Travail de 378 ARSA.

Nombre de ressources accompagnateurs totales :

FT : 6 portefeuilles

CD : 0

Délégués CD et modalités : 4,5 ETP accompagnement renouvelé socio prof

Couverture du territoire : 1 Service Local d'insertion, 1 agence France Travail (Longuenesse),

SITUATION AU 31/12/2023 DES BRSA de l'AGGLO LENS

Bassin d'emploi retenu pour l'expérimentation FT : LENSOIS

Cohérence en matière de gouvernance : oui / non (préciser :) / Management projet facilité : oui / non (préciser :) Accès à la donnée facilitée : oui / non (préciser :)

Nombre total de BRSA du bassin :

Nombre de BRSA entrants (flux) : 2 118

Nombre de BRSA « stock » : 10 577

PROFILS SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

- Le territoire Lensois a été choisi au vu de ses caractéristiques de **Territoire urbain**. Il se compose en 2 communautés d'agglomération. D'une densité élevée, il est composé de 36 communes sur l'agglomération Lens/Liévin.
- L'agglomération fait partie du territoire du renouveau du bassin minier, marqué par un taux de pauvreté et des zones QPV relativement plus élevés.
- 12 636 BRSA dont :
 - 96% sont soumis droits et devoirs
 - 59% de femmes
 - 21% ont moins de 30 ans (6% <25 ans / 15% 25-29 ans) ; 29% ont entre 30 et 39 ans ; 22% ont entre 40 et 49 ans ; 28% ont plus de 50 ans
 - 6% ont moins de 6 mois d'ancienneté,
 - 60% plus de 5 ans d'ancienneté
 - Orientations professionnelles : 41% / solidarités :37% / France travail : 22%
 - Taux de contractualisation : 73%
- 5 548 demandeurs (toutes catégories) avaient un droit ouvert au RSA soit 24,6% de la demande d'emploi au 31/12/2023 sur le bassin Lensois :
 - *52,6% des inscrits sont des hommes
 - *19% ont plus de 50 ans, 42% ont une ancienneté d'inscription supérieure à un an, 29,9% sont en QPV
 - *24 % était en activité réduite
 - *61% déclaraient au moins un frein social à l'emploi.

STATISTIQUES DE CONTRACTUALISATION

Nombre BRSA entrants annuels : 2118 soit une cible de 177 ARSA par mois en moyenne.

Avec une tendance à orienter 50% vers l'opérateur France Travail soit 1059 ARSA.

Nombre de ressources accompagnateurs totales :

FT : 16 portefeuilles

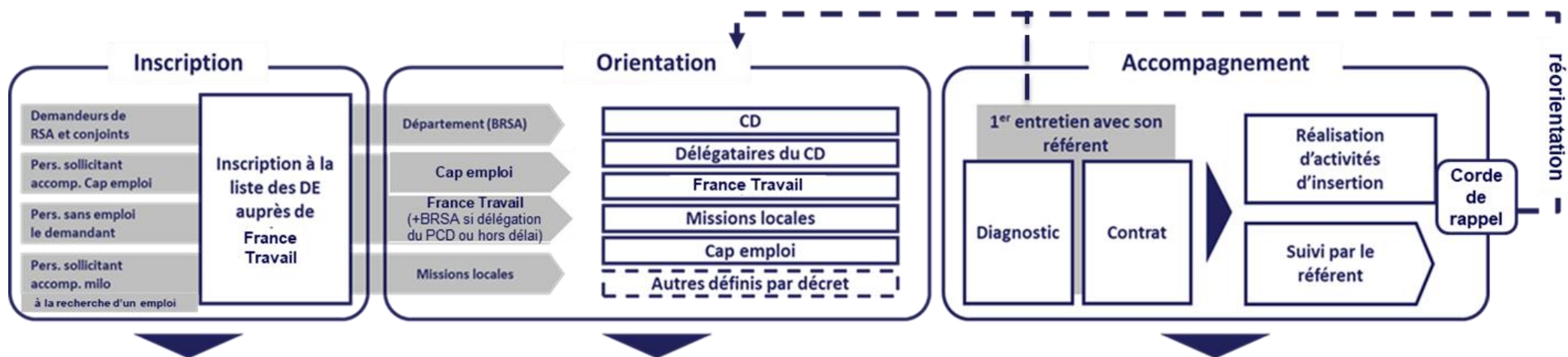
CD : 0

Délégués du CD et modalités : 13 ETP accompagnement rénové socio prof

Couverture du territoire : 1 Service Local d'insertion, 3 agences France Travail (Lens Gare/Lens Laloux, Liévin)

1. Macroprocessus

Rappel Processus cible 2025 Inscription / orientation / accompagnement (loi Plein Emploi 2023)



Une inscription systématique :

- Concernant **4 types de public**
- Reposant sur des **canaux d'entrée différenciés** mais avec **process et outils partagés**

Une décision d'orientation :

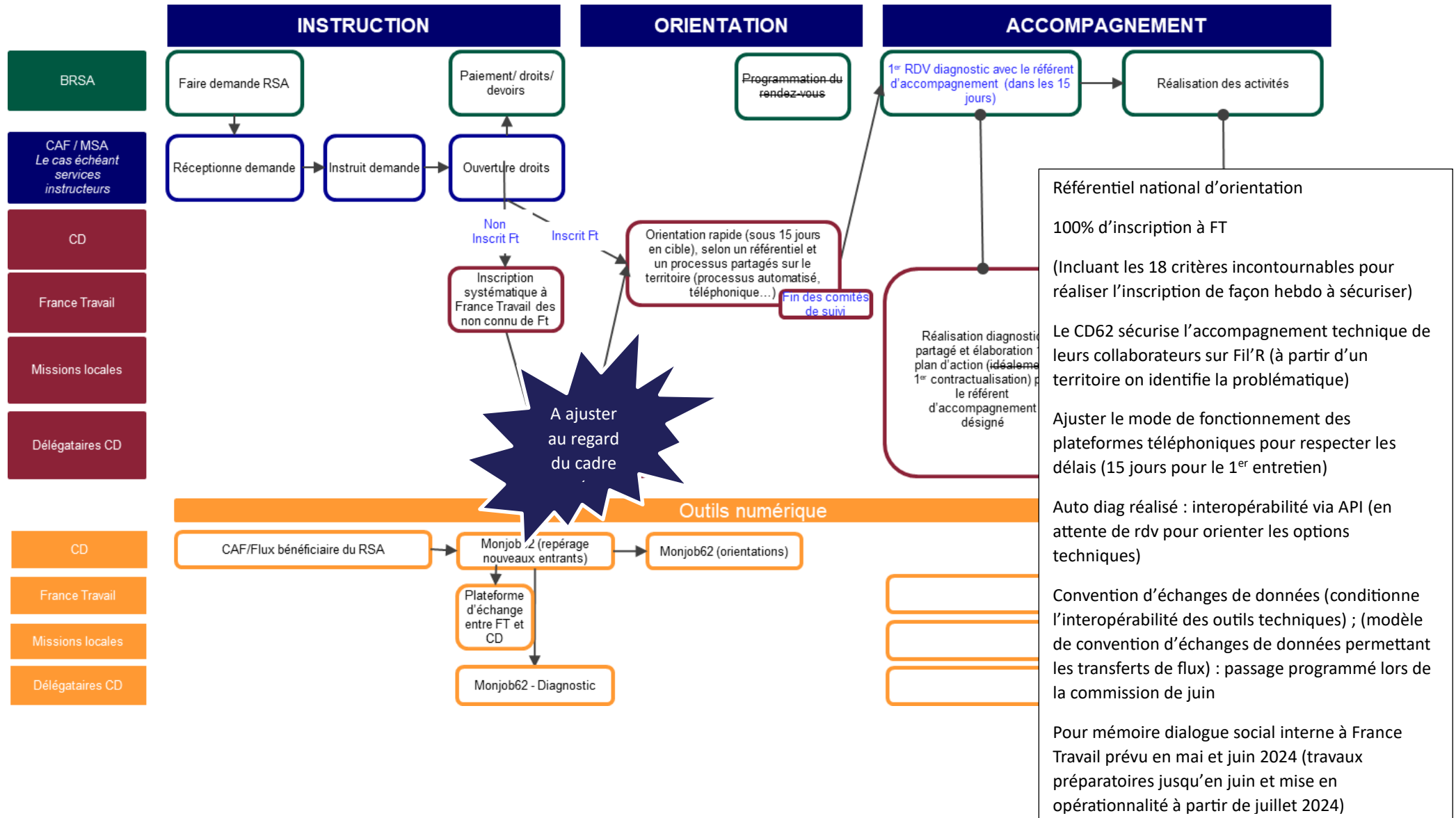
- Pouvant être **prononcée par 4 types d'acteurs**
- Reposant sur un **référentiel national** mais avec des **modalités opérationnelles pouvant être différentes**
- Pouvant être **prononcée vers un des 6 types d'organisme référent**

Un accompagnement :

- Débutant par un **premier entretien avec le référent d'accompagnement** qui fera le diagnostic et le contrat d'engagement
- Mobilisant des **porteurs de solutions** dans la réalisation d'action d'insertion et de formation *
- Permettant un **suivi des actions et du contrat d'engagement par le référent**

*SIAE, MDE, E2C, EPIDE, PLIE, APEC...

Macro-processus transitoire 2024 pour le traitement du flux à adapter au territoire



Journées de « lancement » en 2 séquences d'intelligence collective (demi-journée) par territoire

REALISE ENTRE LE 24 MAI et le 11 JUIN

1^{ère} séquence intelligence collective :

Semaine 21 : Montreuillois (Vendredi 24 mai matin) /// Semaine 22 : Audomarois (Mardi 4 juin matin) + Lens (jeudi 30 mai matin)

2^{nde} séquence intelligence collective :

Semaine 22 : Montreuillois (mardi 28 mai matin) /// Semaine 23 : Audomarois (mardi 11 juin après-midi) + Lens (mercredi 05 juin AM)

Participants (une trentaine de personnes)

Managers & techniciens du Département/France Travail/Etat /// Délégués du Département sur l'accompagnement rénové RSA : 1 - 2 personnes représentant les structures en charge de l'accompagnement professionnel et socio professionnel /// Représentants Mission locale, Cap emploi, CAF, MSA

Enjeux des temps : Être centré sur l'usager et ce que cela implique pour l'ensemble des partenaires en termes de transformations et d'évolutions (organisation, méthode, compétences des collaborateurs, pilotage et résultats, l'entreprise) – les référentiels communs – les 5 piliers de l'accompagnement rénové RSA

Contenu des 2 temps :

1^{er} temps

Introduction à 3 voix (DDETS, FT et CD62) : loi plein emploi, contractualisation, ambitions

- D'ici 2025 : 62 est pilote avec 3 territoires
- Réseau acteurs plein emploi et feuille de route 62
- Partage des ambitions de la Loi plein emploi 2023/ Invariants de la Loi --> Eléments repères pour tous

Kiosques permettant ensemble d'explorer les impacts de la loi pour l'usager et le rôle du référent (Rénovation de l'accompagnement)

2nd temps

Introduction à 3 voix : se projeter sur l'intensité d'activité pour le BRSA- Structuration parcours type (dimension 15hrs)

Kiosque à partir de « personae » et « d'exemples de parcours structurants réussis mobilisant le BRSA sur une dynamique proche des 15-20h »

Organisation

Save the date : DDETS // Lieu : acteurs des territoires CD/FT/Etat (si possible en dehors des lieux CD et FT) // Contenu des temps : proposition de France Travail, validation des 3 directions FT/CD/Etat

Animation : portage France Travail avec rôle de « sponsors » des 3 directions

Feuille de route Entrée en parcours



Cible opérationnelle	Actions pré - existantes	Plan d'actions 2024	Indicateur de suivi ou de pilotage 2024 mobilisables		Échéance estimée	Pilotes	Commentaires
			(CD – OFT)				
			TDB national	Autres			
Inscrire 100% des ARSA à France Travail	Orientation tacite pour les BRSA PE- orienté vers acco. GLO sur sollicitation de PE	<p>Inscription de 100% des nouveaux BRSA dont un trend de 50% d'orientation vers FT.</p> <p>Le CD62 transmettra de manière hebdo la liste des nouveaux ARSA à FT dès connaissance de l'ouverture de droit pour tous. Il s'agit à ce niveau là de partager le potentiel d'inscription au SI FT et la charge potentielle sur les parcours FT (Aspect pilotage). Cela se fera par l'information dans un fichier sécurisé CD. (collègues FT à identifier)</p> <p>Dans le même temps, le CD62 organise l'orientation sur la base du référentiel commun à l'orientation (national). La plateforme d'orientation mobilise les critères d'orientation nationaux, précisés par le département (arbre de décision).</p> <p>A partir de ces éléments, le CD valide l'orientation en veillant au respect des critères et du délai légal.</p> <p>⇒ Nécessité d'adapter les principes de fonctionnement de la plateforme pour permettre la prise en charge rapide (15 jrs maxi de l'ouverture du droit ARSA)</p> <p>Les critères nationaux définis sont en cohérence pour partie avec les repères d'orientation territoriaux.</p>			15-mai-24	Département : territoires expérimentateurs	<p>Passage à la Commission Permanente du 27 juin de la convention échanges de données (REALISE - CONVENTION SIGNEE)</p> <p><u>A sécuriser :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - remonter les noms des personnes FT à habiliter pour l'accès à la liste du CD pour le pilotage - habiliter dans fil'R les collègues SLAI - liste des 18 indicateurs <p>Participation du CD au groupe de travail national sur le référentiel commun d'orientation</p> <p>Travaux en cours d'identification par le CD des délégataires et des modalités d'accompagnement qui sera tenu par chacun. A noter qu'aucun délégataire ne sera signataire du contrat d'engagement</p> <p>(1^{er} liste de délégataires - à compléter au fil de l'eau pour l'exhaustivité de</p>

		<p>La personne qui exerce une activité ou se projette immédiatement dans une activité professionnelle ou la réalisation d'un projet professionnel sera prioritairement orienté vers l'opérateur FT, dès lors qu'il n'y aurait pas de frein bloquant.</p> <p>Le SLAI transfère à chaque agence, la liste des BRSA avec la mention du parcours et de l'opérateur de référence (18 critères par FIL'R la semaine suivante.)</p>					représentativité des parcours et après réception des crédits Etat dans le cadre des nouveaux recrutements]
<p>Orienter dès la notification du droit 100% des ARSA/BRSA vers un des référents d'accompagnement selon un référentiel partagé</p>	<p>Plateforme d'orientation pour l'accueil des nouveaux entrants : orientation dans le mois vers la plateforme - 1er RDV dans les 15 jours - diagnostic à 360°</p>	<p>Le CD62 valide l'orientation en veillant au respect des critères et du délai légal.</p> <p>A prendre en compte : la taille de PF est 60 pour une dynamique d'accompagnement de 6 mois</p>			1er juin 2024	FT et CD	<p>Nécessité d'adapter les principes de fonctionnement de la plateforme pour permettre la prise en charge rapide (15 jrs maxi de l'ouverture du droit ARSA) ENCOURS</p>
	<p>Orientation prononcée à la suite du diagnostic et la préconisation lors des Comités d'orientation</p>	<p>Orientation prononcée par le département dans les 15 jours après l'ouverture du droit (ou selon décret)</p> <p>Les comités de suivi existants sont de ce fait arrêtés pour une fluidité et une plus grande rapidité d'orientation</p>				1er juin 2024	Territoires Expérimentateurs

Cible opérationnelle	Actions pré - existantes	Plan d'actions 2024	Indicateur de suivi ou de pilotage mobilisables 2024		Échéance estimée	Pilotes	Commentaires
			(CD – OFT)				
			TDB national	Autres			
<p>Mettre en place un premier entretien d'accompagnement avec le référent permettant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réaliser un diagnostic global selon un référentiel commun et outil partagé - mobiliser la personne autour d'un plan d'action (voire une première contractualisation) 	<p>Reprise du diagnostic avec le ARSA pour la construction du parcours</p>	<p>Adapter les organisations internes de tous les opérateurs concernés pour permettre une de rendez-vous rapide directement auprès du référent en charge de l'accompagnement</p> <p>Réalisation du Diagnostic à 360° sur la base du référentiel diagnostic commun FT mis à disposition. :</p> <p>Veiller à l'appropriation de la réalisation du diagnostic 360 pour tous les opérateurs sur la base du référentiel du Diagnostic Socio pro</p>			1er juin 2024	Territoires Expérimentateurs (CD/FT)	<p>A disposition par le GIP inclusion de différents outils :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rdv insertion qui permet de fixer le rendez-vous avec tous opérateurs (CD62 et ses délégataires). Le choix du CD est de ne pas recourir à cette fonctionnalité - Dora : souhait du CD/FT de recourir à l'outil <p>26 API souhaités par le CD portantes avec le SI FT qui permettra de partager les données des usagers entre tous les référents d'accompagnement (CD62 et ses délégataires).</p> <p>« Dites-le-nous une fois »</p> <p>*Convention d'échanges de données CD/FT en passage CP de juin avec tableau des</p>

							<p>délégués pour début juin</p> <p>*Mise à disposition de modules de formation par le biais de France Académie (signature de la convention actée)</p> <p>* Outil diagnostic : réflexion du CD avec DG FT : suite à un temps de travail avec Mme Cornu ; il est fait le choix de ne pas prendre l'outil DSP et d'activer l'interconnectivité. La possibilité d'activation reste possible le cas échéant.</p> <p>Mise à disposition de capsule de E learning à destination de l'ensemble du réseau des acteurs : ML, Cap emploi, CD62, délégués du CD62 et FT</p>
Réalisation du CER/PPAE/PACEA/CEJ		Réalisation du diagnostic et du contrat d'engagement dynamique associé (<u>durée 6 mois</u>) par l'ensemble des référents de l'accompagnement des structures (FT, CD62 et ses délégués)			1er juin 2024	Territoires Expérimentateurs (CD/FT)	
Entretien d'accueil dès l'orientation		Entretien pour rappel des droits et devoirs, Diagnostic et plan d'action (1ere contractualisation)			1er juin 2024	Territoires Expérimentateurs (CD/FT)	<p>Piste d'action conjointe : co-animation d'un atelier sur les droits et devoirs , marché du travail, actualisation qui sera ensuite suivie</p>

							de l'inscription comme demandeur d'emploi et du RDV avec le référent pour le contrat d'engagement
Proposer un plan et des modalités de reprise de contact avec l'ensemble des ARSA	Actions perdues de vue	<p>Reprise du stock en fonction des premières évaluations de l'expérimentation et du flux nouveaux entrants. (A prendre en compte : La taille des Portefeuilles est entre 50 et 70 pour un accompagnement de 6 mois d'ici le 31/12/2024)</p> <p>Définir un plan de contact de reprise de stock (temporalité et cibles avec distinguo DE et hors DE) prévoyant un objectif différencié du contact selon la cible (information pour 2025, contractualisation CD62 si non effectuée, capitalisation de l'orientation)</p> <p>Certaines personnes du stock seront peut-être intégrées en fonction du volume des nouveaux entrants et sur la base de critères conjoints définis préalablement en instance départementale.</p>			01/01/25	Territoires Expérimentateurs (FT/CD)	Instance à reprogrammer

Feuille de route Accompagnement intensif



Cible opérationnelle	Actions pré - existantes	Plan d'actions 2024	Indicateur de suivi ou de pilotage 2024 mobilisables		Échéance estimée	Pilotes	Commentaires
			TDB national	Autres			
Mettre en place un premier entretien d'accompagnement avec le référent permettant de : - réaliser un diagnostic global selon un référentiel commun et outil partagé - mobiliser la personne autour d'un plan d'action (voire une première contractualisation)	Reprise du diagnostic avec le ARSA pour la construction du parcours	Réalisation du Diagnostic à 360° (à définir dans le commun ?) Utilisation du diagnostic socio pro pour les conseillers FT dès le 1 ^{er} juin 2024			1er juin 2024	Territoires Expérimentateurs (CD/FT)	Diagnostic partagé en fonction des évolutions de l'Etat Coordonner l'interopérabilité avec commun numérique FT et CD62 (convention d'échanges de données et mise en œuvre API)
	Réalisation du CER/PPAE/PACEA/CEJ	Réalisation du diagnostic et du contrat d'engagement dynamique associé (durée 6 mois) par l'ensemble des référents de l'accompagnement des structures (FT, et CD62 et ses délégués)			1er juin 2024	Territoires Expérimentateurs (CD/FT)	A ajuster 01/01/25 suivant les évolutions techniques posées par le contexte législatif
	Entretien d'accueil dès l'orientation (...)	Mise en parcours dynamique avec une intensité hebdo de 15 hrs			1er juin 2024	Territoires Expérimentateurs (CD/FT)	Mise en place des journées d'acculturation des ambitions et repères de la loi dans le cadre de l'accompagnement rénové ARSA et travail collaboratif autour du contenu des parcours en mobilisant l'offre de service territoriale et outils disponibles (semaines 21 ; 22 et 23) - REALISE
Mettre en place trois dominantes d'accompagnement socio-professionnel : emploi équilibré, remobilisation sociale	Dominantes existantes : social, socio-pro et emploi Le dispositif CD/PE de l'accompagnement global est une réussite dans le 62. Des points d'ancrage pourront éclairer la mise	Est acté le recours à la dénomination des nouvelles modalités comme suit : * Accompagnement emploi réalisé par FT ; *Accompagnement équilibré social et professionnel (réalisé par FT et délégués du CD62)			1er juin 2024	CD/FT	Ajuster les critères d'orientation conformément aux attendus de la loi et de l'objet des 3 modalités d'accompagnement (emploi/équilibré/redynamisation) avec l'ensemble des opérateurs

	en œuvre des futures dominantes.	*Accompagnement remobilisation (délégués du CD62) Approprier les référents sur les attendus de chacune de ces modalités (CD et FT) EN COURS					Mise en place des journées d'acculturation des ambitions et repères de la loi dans le cadre de l'accompagnement renouvelé ARSA et travail collaboratif autour du contenu des parcours en mobilisant l'offre de service territoriale et outils disponibles (semaines 21 ; 22 et 23) REALISE
--	----------------------------------	---	--	--	--	--	---

Cible opérationnelle	Actions pré - existantes	Plan d'actions 2024	Indicateur de suivi ou de pilotage 2024 mobilisables		Échéance estimée	Pilotes	Commentaires
			TDB national	Autres			
Proposer des parcours d'accompagnement intensif en prenant appui sur des portefeuilles référent resserrés et en mobilisant l'offre disponible	Accompagnement de 150 à 250 personnes par portefeuille	Accompagnement à max 70 personnes par portefeuille Pour ces publics, un accompagnement intensif à hauteur de 15hrs sur une durée de 6 mois. Des portefeuilles en flux composés de 50 à 70 ARSA			1er juin 2024	CD/FT	Expérimenter un accompagnement renouvelé à 70 personnes par référent : - Plus d'entretien individuel et des rencontres collectifs - Un suivi du parcours plus régulier et l'orientation vers l'offre de service adaptée
	Offre de service sur accompagnement autrement et innovant Pour FT, Existence de notion de portefeuilles avec référent Offre de service FT sur les modalités intensives formalisée	Déployer une offre de service intensive sur l'expérience des dispositifs accompagner autrement ou actions innovantes Pour FT, mise en œuvre des 15heures par mobilisation de son offre et celle des partenaires Ajustement des organisations & ressources associées au sein de chaque opérateur Mise en visibilité et partage des opportunités des territoires : outil DORA, Pacte des solidarités, immersion facilitée, PIC, etc.			1er juin 2024	CD/CAF/FT	Viens en complémentarité de l'offre de droit commun et de l'offre existante (Mobilité, santé, parentalité, remobilisation, ...)

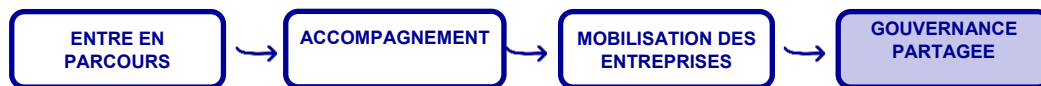
	<p>Offre de service en lien avec l'emploi : (...) <ul style="list-style-type: none"> - Préparatoire à l'emploi - immersion en entreprise - Développement des compétences - Travail avec les acteurs de l'insertion (OPCO/grands chantiers) - Convention avec le Conseil Régional et la formation - IAE/ contrats aidés - Ma mobilité 62 - Plateforme autonomie </p>	<p>Poursuivre les actions favorisant la préparation, la formation et l'immersion dans l'emploi</p> <p>Identification des référents</p> <p>Rencontres entre référents sur chaque territoire pour connaissance réciproque</p> <p>Accompagner le développement des compétences des collaborateurs quant à leur organisation, pratiques professionnelles, outils, offre de service du territoire, etc.</p> <p>(Enjeux des 15 hrs hebdo)</p> <p>Pour France Travail utilisation dès le 1^{er} juin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diag socio pro - Organisation des démarches - Suivi Intensité - Accompagnement - Pass'emploi - Outils de la plateforme GIP Inclusion <p>Pour CD et ses délégataires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation du diagnostic interne du CD interopérable au 1^{er} janvier 			1er janvier 2024	CD/FT/CR/DDETS	<p>Co-animer une séquence collective avec tous les intervenants (dont ML & Cap emploi ; délégataires du CD62). Format lab (partager autour d'exemples de contenu des 15 heures d'activité (Personae) (cf. semaines 21 22 et 23)</p> <p>Commun disponible : Académie France Travail, E learning mis à disposition</p> <p style="background-color: #00FF00;">A SECURISER : Présentation des outils au CD SIA et ODD par l'équipe nationale</p>
--	--	--	--	--	------------------	----------------	--

	<ul style="list-style-type: none">- Choix de recourir à l'outil Suivi Intesif de l'Accompagnement (SIA) dès que possible					
--	--	--	--	--	--	--

Cible opérationnelle	Actions pré - existantes	Plan d'actions 2024	Indicateur de suivi ou de pilotage 2024 mobilisables		Échéance estimée	Pilotes	Commentaires
			TDB national	Autres			
Mettre en place un suivi resserré du BRS (fréquence des RDV, activation des CER etc)	Chaque accompagnement est régi par une fréquence (8 RDV minimum physique, la mise à jour du CER tous les 6 mois) Suivi opérationnel du PPAE dans MAP pour FT Outil de parcours pour le CD et ses délégataires hormis ML : tous utilisent MoJob62	Dans le cadre de l'accompagnement Emploi et socioprofessionnel : Augmenter le volume des contacts et services proposés pour atteindre la cible des 15 hrs de l'accompagnement intensif			1er juin 2024	CD/FT	S'appuyer sur les outils des FT et CD pour le suivi de la fréquences (en cours de réflexion au CD)
Connaître, mobiliser et prescrire vers l'offre d'insertion	Réunions d'information sur les territoires WIKISOL 62 du Département, OUIFORM Temps forts IAE conjoints existants (job dating, rencontre IAE) Animation des CTA par Etat/FT sur les 3 territoires Facilitateur clause (CSNE, ANRU, etc.) Plateforme insertion active sur l'ensemble du 62	CD62 & délégataires NEOINSERTION, WIKISOL Pour tous: DORA + appli GIP inclusion, Mes Evènements Emplois, offre du Pacte des solidarités, Offre de service IAE (clause d'insertion, ACI, etc.) avec une visibilité des opportunités d'insertion. Augmenter les volumes de candidats ARSA sur les mesures. Installer les actions conjointes proposées lors des semaines dédiées « clefs pour réussir » et des semaines thématiques qui sont organisées tout au long de l'année (...) Réaffirmer le recours à ouiform par tous les référents accompagnement			1er juin 2024	CD/CAF	Travail en cours sur DORA : passerelle avec le WIKISOL62 Déploiement de l'outil NEOINSERTION pour connaître l'offre du Département et faire la prescription

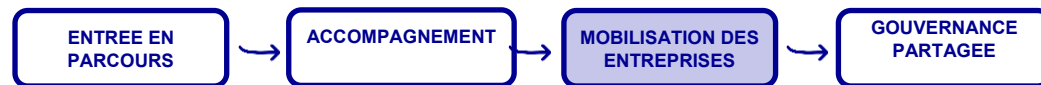
		Mobiliser l'offre du département et ses partenaires sur les freins périphériques (mobilité, logement, santé...)					
Proposer un plan et des modalités de suivi dans l'emploi	Actions d'accompagnement dans l'emploi	Réponse AAP CD Déployer l'outil Organisation des Démarches et Pass'emploi ; à date mobilisés par France Travail.			Année 2024	CD	En perspective, il s'agira d'installer et mobiliser le contrôle de la recherche d'emploi renouvelé (modalité à définir en fonction du déploiement et en articulation avec les équipes pluridisciplinaire RSA en période transitoire sur 2024)
		Suivi dans l'emploi existants, au volontariat et besoin pour les BRSA en accompagnement global CD62/FT Suivi dans l'emploi RSA par délégués du CD					Donner une visibilité à FT et autres référents sur les partenaires retenus dans le cadre de l'AAP Département

Feuille de route numérique



Cible opérationnelle	Actions pré - existantes	Plan d'actions 2024	Indicateur de suivi ou de pilotage mobilisables (CD – PE)		Échéance estimée	Pilotes	Commentaires
			TDB national	Autres			
Proposer une stratégie de suivi de parcours reposant sur des outils numériques communs et/ou interfacés	Echanges des FLUX CGPE	Mettre en œuvre l'interopérabilité de Monjob62 avec le SI commun FT			1er janvier 2025	CD/SI FT	Convention d'échanges de données à porter lors de la commission de juin 2024 REALISE Chef de projet missionné par le CD62 pour être à la cible des process cibles et communs numériques : Auto-diagnostic technique réalisé par le CD62 et options souhaitées en vue de l'accompagnement technique de la DSI de FT Mise en place des API ACTIVITE ASSUREE – CHEFFERIE UNIQUE PROVISoire
	Wikisol	Interopérabilité WIKISOL et DORA			1er janvier 2025	CD/ Bétagouv	A terme interopérabilité avec NEOINSERTION
		Offre du Département dans Monjob62			1er janvier 2025	CD/	
Proposer une stratégie de référencement numérique de l'offre en veillant à l'interfaçage des outils choisis et au bon référencement Data Inclusion	Alimentation par tableau	Echange de données par API Diag socio pro interopérable dès que l'API CD62 est en place (en mémoire ouverture du service pour FT le 27/05/24)			1er janvier 2025	CD/SI FT	

		Sécuriser l'effectivité de l'échange des données via l'API pour le CD et l'exhaustivité de ses délégataires					
	Mes Evènements emploi.fr	Accès facilité à l'ensemble des outils proposés pr le GIP inclusion : DORA Immersion facilitée Mes Evènements emplois Accompagner les équipes intervenant sur l'« accompagnement renoué » par le développement de leurs compétences techniques et les pratiques professionnelles (Académie France Travail)			2ème semestre 2024	FT	En attente signature de la convention puis proposition sera faite aux délégataires et aux collaborateurs du CD pour la création de leur espace
Alimenter le tableau de bord des Xpé RSA, en sécurisant l'accès à la donnée et en s'assurant de la fiabilité des données proposées		Tableau de bord d'ores et déjà accessible https://tinyurl.com/ymn9ws29			1er juin 2024		
		Accès à la communauté « la place »			1er juin 2024		



Feuille de route mobilisation des entreprises

Cible opérationnelle	Actions pré - existantes	Plan d'actions 2024	Indicateur de suivi ou de pilotage 2024 mobilisables (CD – PE)		Échéance estimée	Pilotes	Commentaires
			TDB national	Autres			
<p>Travailler la coordination des acteurs sur l'accompagnement des entreprises (cartographie des solutions, offre de service partagée, connaissance réciproque, processus de partage d'offres d'emploi, comitologie dédiée...)</p>	<p>Offres de service existantes des différents acteurs quant à la mobilisation des entreprises</p> <p>Expérimentation sur des prises en charge concertées de problématiques d'entreprises sur les métiers de l'autonomie en cours (dans le cadre AAP CNSA)</p> <p>Visites concertées en cas d'implantation entreprise et offre de services complémentaires sur quelques territoires</p> <p>API offres FT vers CD</p> <p>Existence d'une démarche partenariale sur les grands chantiers :</p> <p>*ERBM : Pilotage CD62 sur les clauses d'insertion avec FT et le</p>	<p>Le plan d'action 2024 vise à augmenter les actions en direction des entreprises au bénéfice du placement à l'emploi des BRSA.</p> <p>Les objectifs sur ce volet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmenter le nombre d'immersions facilitées - Optimiser les actions d'insertion et les moyens d'accès à l'emploi (POE..) au profit des BRSA accompagnés - Saisir plus d'opportunités de recrutement par un accroissement de prospection sur un plus grand nombre d'entreprises. Ces prospections seront identifiées pour pouvoir faire la promotion des publics RSA accompagnés 			année 2024	FT-CD	<p>Identifier les ressources humaines mobilisables sur le volet entreprise par institution et par territoire</p> <p>l'identification et le partage de la cartographie des offres de services des acteurs principaux des territoires.</p> <p>Acculturer les partenaires à l'utilisation du site www.francetravail.fr et de « Mes Evènements Emploi »</p> <p>Expérimenter le « travailler ensemble » à partir d'actions à taille</p>

	<p>service facilitateur territorialement compétent et déclinaison de l'offre de service « partenariale » auprès des communes (actions évaluation/découverte/préparatoires et formation via PRF et Intérim)</p> <p>*CNSE : existence de 2 dispositifs : canal emploi et canal solidaire ; permettant l'identification conjointe de public et d'actions emploi</p>	<p>Pour cela, la coordination des acteurs sera animée et portée par France Travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir une connaissance conjointe des publics, du potentiel à promouvoir - Mobiliser les actions à destination des BRSA sur des moments clés - Accroître l'organisation des événements emploi conjoints avec des cibles recruteurs adaptées aux profils BRSA <p>La Structuration de la coordination par France Travail se fera sur 4 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Découverte des métiers - Actions de mise en relation (ex actuel ; clé pour réussir) - Prospecter sur des cibles entreprises identifiées, centrées et répondant aux profils BRSA accompagnement renouvelé - Promouvoir les recrutements inclusifs <p>Il s'agira d'actions ciblées avec une responsabilité de chaque acteur pour additionner nos moyens/nos ressources en vue de placer les profils accompagnés.</p> <p>La mobilisation en direction des entreprises s'appuyera sur :</p>					<p>humaine afin de sécuriser le partage de connaissance et le suivi des résultats</p> <p>Organisation d'une journée par territoire (second semestre)</p> <p>Mobiliser l'académie France Travail</p>
--	--	--	--	--	--	--	---

- les moyens existants (Clubs, les entreprises s'engagent ...)
- les bonnes pratiques pour une meilleure connaissance des outils par les entreprises
- IAE comme un levier de reprise d'activité « avoir des routines pour aller vers le secteur marchand)

Cela passera par notamment par :

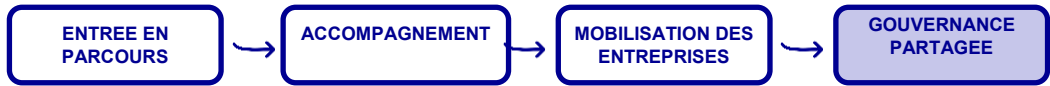
- Organiser des événements emploi et co-construits conjointement avec les acteurs.
- Décupler les actions de découverte de métiers pour actionner les entrées en formation (détection, immersion, préparatoire...)
- Ancrer la collaboration sur les difficultés des secteurs en tension pré-identifiés conjointement (métiers CVA, chantier CSNE et ERBM et autre)

(...)

Cible opérationnelle	Actions pré - existantes	Plan d'actions 2024	Indicateur de suivi ou de pilotage mobilisables (CD – PE) 2024		Échéance estimée	Pilotes	Commentaires
			TDB national	Autres			
Proposer une feuille de route entreprise avec la coordination de France Travail autour de 5 thématiques (prospection, sensibilisation au recrutement inclusif, découverte métier, mise en relation candidat/employeur et fidélisation des entreprises avec les clubs Les entreprises s'engagent)	Semaines thématiques FT partagées avec les acteurs du territoire en SPEL Des sessions de Découverte portées collégalement par les acteurs territoriaux Le Réseau « les entreprises s'engagent » est actionné	<p>La structuration de la coordination par France Travail se fera sur 4 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Découverte des métiers - Actions de mise en relation (ex actuel ; clé pour réussir) - Prospecter sur des cibles entreprises identifiées, centrées et répondant aux profils BRSA accompagnement renoué - Promouvoir les recrutements inclusifs <p>Il s'agira d'actions ciblées avec une responsabilité de chaque acteur pour additionner nos moyens/nos ressources en vue de placer les profils accompagnés.</p> <p>La mobilisation en direction des entreprises s'appuiera sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les moyens existants (Clubs, les entreprises s'engagent ...) - les bonnes pratiques pour une meilleure connaissance des outils par les entreprises - IAE comme un levier de reprise d'activité « avoir des routines pour aller vers le secteur marchand) 					Mobiliser ou à défaut construire ensemble des contenus de formations communes agents FT et CD via Académie France Travail

		<p>Cela passera par notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des événements emploi et co-construits conjointement avec les acteurs. - Découpler les actions de découverte de métiers pour actionner les entrées en formation (détection, immersion, préparatoire...) <p>Ancrer la collaboration sur les difficultés des secteurs en tension pré-identifiés conjointement (métiers CVA, chantier CSNE et ERBM et autre)</p>					
	Clés pour réussir	Ancrer les semaines Clés pour réussir pour découpler la mise en œuvre d'événements emploi et découverte via des mini équipes projets locales			2nd semestre 2024		
	<p>Actions préparatoires</p> <p>Professions Autonomie 62</p>	<p>Développer ces actions préparatoires en élargissant la cible public et multipliant les volumes</p> <p>Agir sur la mobilisation des entreprises en termes de terrain d'accueil des BRSA (stage, emploi, formation) tout en apportant des solutions organisationnelles et structurelles aux structures facilitant les recrutements et le maintien voire le développement de l'activité économique (plateforme autonomie et animation FT sur la partie entreprise)</p>			2nd semestre 2024	CD	
Développer le recours aux dispositifs d'accompagnement vers l'emploi et aux outils	Recruter autrement - MRS - job dating inversé - escape game - recruter par le sport et la culture	Mise en partage de ces offres de service			2nd semestre 2024	FT-CD	

associés (immersion, mentorat, POE...)	MRS,	Former les acteurs du territoire sur la transformation de simplification des dispositifs Communication de chaque acteur auprès des entreprises et de leur réseau					
	Immersion Vs traditionnelle	PMSMP Généralisation d'immersion facilitée – appropriier l'ensemble des accompagnateurs RSA pour une meilleure mobilisation et sensibiliser collégialement les entreprises					



Feuille de route gouvernance partagée

Cible opérationnelle	Actions pré - existantes	Plan d'actions 2024	Indicateur de suivi ou de pilotage 2024 mobilisables (CD – PE)		Échéance estimée	Pilotes	Commentaires
			TDB national	Autres			
Mettre en place une gestion opérationnelle de projet partagée entre le conseil départemental et l'opérateur France Travail et associant les parties pertinentes au local		Signature de : <ul style="list-style-type: none"> - l'avenant annexe 5 dans le cadre des pacte des solidarités - - de l'axe 2 dont le volet 3 sur l'accompagnement rénové Rsa 			1er avril	CD/Etat/OFT	Organisation de temps d'acculturation des ambitions et repères de la loi dans le cadre de l'accompagnement rénové ARSA et travail collaboratif autour du contenu des parcours en mobilisant l'offre de service territoriale et outils disponibles (2 demi-journées sur un format LAB FT sur chaque territoire entre les semaines 21 à 24) Partage des offres de services socles (+ intégrer les données dans DORA puis acculturer les partenaires à l'outil) sur chaque territoire auprès d'une communauté de professionnels
Identifier et animer les acteurs en vue de construire une communauté de professionnels couvrant l'ensemble	SPIE/SPED	-Développement de compétences par la mobilisation de l'académie France Travail				CD/Etat/OFT	Signature du CD de la convention avec FT sur la mobilisation de

des besoins d'accompagnement (Réseau FT)								l'académie France Travail, présentation du fonctionnement aux délégués, identification de modules phares.
Préfigurer et mettre en œuvre les comités départementaux et locaux France Travail	SPEL et SPED	En attente prise de connaissance des décrets et de leur mise en oeuvre – sujet qui sera à partager dès parution entre les 3 institutions						
Mobiliser outils de suivi et de pilotage nationaux et locaux afin d'outiller la gouvernance départementale / locale	1. On ne demande pas aux territoires de produire ces indicateurs, mais de s'inscrire dans une démarche de partage de la donnée avec Pôle emploi/France Travail qui produira ces indicateurs pour l'ensemble des publics (quelle que soit la structure d'accompagnement) pour les restituer dans le tableau de bord							

Construction du plan de financement - VOLET 1 - Période du 01/01/24 au 31/12/24							
PLAFOND DEPARTEMENT		135 000,00					
Nature de dépenses	Objet de la dépense	Précisions sur l'action / objet	Etat des lieux de l'existant			Construction du plan de financement	
			Ressources existantes (ETP et volumes financiers)	Cible (besoins en ETP et volumes financiers)	Delta entre la cible et l'existant (en ETP et volumes financiers)	Montant delta (en volume financier compte tenu d'une montée en charge progressive)	Si source(s) de financement complémentaire identifiée(s) préciser (pilotes, redéploiement interne, FSE ...)
Renforcement des équipes locales CD							
ETP CD	Ingénierie (chefferie de projet)	De manière générale, la chefferie de projet est missionnée à déployer une feuille de route départementale permettant de converger vers la cible France Travail avec l'État, l'opérateur France travail, la CAF, la MSA et les autres partenaire signataires	0,20 ETP	2,20ETP	2ETP	100 000,00 €	
Autre							
Total ETP CD						100 000,00 €	
Développement SI							
Dépenses CD	Paramétrage SI en vue de l'interconnexion	Sécuriser les interopérabilités entre systèmes d'information, les échanges de données et l'implémentation des outils numériques				35 000,00 €	
Total						35 000,00 €	
TOTAL BESOINS DEPARTEMENTAUX AU TITRE DU VOLET 1 :						135 000,00 €	

Construction du plan de financement - VOLET 2 - Période du 01/01/24 au 31/12/24							
PLAFOND DEPARTEMENT		4 125 892,00					
Nature de dépenses	Objet de la dépense	Précisions sur l'action / objet	Etat des lieux de l'existant			Construction du plan de financement	
			Ressources existantes (ETP et volumes financiers)	Cible (besoins en ETP et volumes financiers)	Delta entre la cible et l'existant (en ETP et volumes financiers)	Montant delta (en volume financier compte tenu d'une montée en charge progressive)	Si source(s) de financement complémentaire identifiée(s) préciser (pilotes, redéploiement interne, FSE ...)

Nature de dépenses	Objet de la dépense	Précisions sur l'action / objet	Ressources existantes (ETP et volumes financiers)	Cible (besoins en ETP et volumes financiers)	Delta entre la cible et l'existant (en ETP et volumes financiers)	Montant delta (en volume financier compte tenu d'une montée en charge progressive)	Si source(s) de financement complémentaire identifiée(s) préciser (pilotes, redéploiement interne, FSE ...)
Etoffer l'offre de solutions locales							
Intensification de l'accompagnement des allocataires du RSA	Solutions d'accompagnement complémentaires (augmentation capacitaire, élargissement de périmètre, publics cibles spécifiques etc)	Action 1: Renforcer la qualité de l'accompagnement social dans le cadre de l'accompagnement global dans l'objectif d'un retour à l'emploi. Action 2: Amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous Action 3 ...	7600 places	15200 places	7600 places	1 650 000,00 €	
	ETP d'accompagnement (CD, PE...)		700 places	1030 places	3030 places	807 000,00 €	FSE - 100000€
Total						2 457 000,00 €	
Remobilisation / entrée de parcours							
Remobilisation	Solutions de remobilisation	Pack inclusion renforcé pour l'emploi	4000 places	4240 places	240 places	598 000,00 €	
	Solutions de remobilisation	Pack inclusion renforcé pour l'emploi dans le bassin minier (ERBM)	600 places	630 place	30 places	361 146,00 €	
Total						959 146,00 €	
Levée des freins socio-professionnels	Mobilité						
	Garde d'enfant	Faciliter l'accès à l'emploi des familles sans solutions d'accueil : Dispositif d'intermédiation « Familles vulnérables – solutions d'accueil de la Petite Enfance »	349 places	500 places	151 places		Financement avec le schéma départemental de soutien au familles : 825 802€ sur 2 ans
	Santé	Pack médiation insertion-santé	4 000 places	5 760 places	1 760 places	709 746,00 €	Dont 17 074€ de ERBM
	Autre						
Total						709 746,00 €	
Total						4 125 892,00 €	
Référencement de l'offre de solutions locales d'accompagnement							
Référencement de l'offre de solution du territoire (ex : alimentation DORA ou autre...)	ETP						
Total							
TOTAL BESOINS DEPARTEMENTAUX AU TITRE DU VOLET 2 :						4 125 892,00 €	

Construction du plan de financement - VOLET 3 - Période du 01/07/24 au 31/12/24							
PLAFOND DEPARTEMENT							
Nature de dépenses	Objet de la dépense	Précisions sur l'action / objet	Etat des lieux de l'existant			Construction du plan de financement	
			Ressources existantes (ETP et volumes financiers) sur 6 mois	Cible (besoins et ETP ou volumes financiers) sur 6 mois	Delta entre la cible et l'existant (en ETP et volumes financiers) sur 6 mois	Montant delta (en volume financier compte tenu d'une montée en charge progressive) sur 6 mois	Si source(s) de financement complémentaire identifiée(s) préciser (pilotes, redéploiement interne, FSE ...)
Renforcement des équipes locales PE / CD							
ETP CD	Accompagnement						
	ingénierie (chef de projet, chargé déploiement numérique, coordonnateur des activités)						
	Autres						
Total ETP CD							
Pour info : ETP PE (hypothèses pour le lancement de l'expérimentation finançables par réallocation interne à l'opérateur)							
	Accompagnement						
	ingénierie (chef de projet)						
	Autres						
Pour info : Total ETP PE							
Total ETP							
Renforcement des solutions locales							
Solutions locales CD	Accompagnement délégué à une structure du PDI (organisme référent)	Renforcement en ETP pour atteindre la cible de 70 BRSA par portefeuille	11 ETP soit 275 000 sur 6 mois	21 ETP soit 525 000 sur 6 mois	10 ETP soit 250 000 sur 6 mois	250 000	
	Solutions d'accompagnement complémentaires déléguées à une	Ateliers collectifs d'activités	225 places	415 places	190 places	148 750 €	
	Solutions de remobilisation	Modules collectifs de développement des savoirs être et de mise en situation	412 places	722 places	310 places	220 000 €	
	Solutions de maintien dans l'emploi						
	Solutions de levée des freins						
Total solutions locales CD						618 750	
Pour info : Solutions locales PE							
	Prestations						
Pour info : Total solutions locales PE							
Total Solutions locales							
Développement SI							
Dépenses CD	Evolution techniques nécessaires à l'atteinte de la cible (feuille de route à construire avec les correspondants numériques)						
Total CD							
Total Développement SI							
TOTAL BESOINS DEPARTEMENTAUX AU TITRE DU VOLET 3 :						618 750,00 €	

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Direction des Politiques d'Inclusion Durable

RAPPORT N°55

Territoire(s): Audomarois, Montreuillois-Ternois, Lens-Hénin

EPCI(s): C. d'Agglo. de Lens - Liévin, C. d'Agglo. du Pays de Saint Omer, C. d'Agglo. des Deux Baies en Montreuillois, C. de Com. du Haut Pays du Montreuillois, C. de Com. des 7 Vallées, C. de Com. du Pays de Lumbres

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 16 SEPTEMBRE 2024

AVENANT N°1 À LA CONVENTION DÉPARTEMENTALE POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DANS LE CADRE DE LA RÉFORME FRANCE TRAVAIL 2024-2025

La démarche de contractualisation avec l'Etat proposée dans le présent rapport s'inscrit pleinement dans le Pacte des Solidarités Humaines 2022-2027 qui pose, à travers 16 ambitions, les axes d'une politique forte visant à faire reconnaître la place de chacun dans la société, à aider à faire face aux difficultés rencontrées par les habitants, à veiller à la qualité de l'offre d'accueil et d'accompagnement, et à fédérer les acteurs pour développer les solidarités. Elle vise plus particulièrement les ambitions suivantes :

- Ambition 2 : Aller au-devant des personnes les plus vulnérables ;
- Ambition 3 : Évaluer chaque situation dans sa globalité en tenant compte des ressources de la personne et de son environnement ;
- Ambition 6 : Accompagner les jeunes les plus fragiles vers l'autonomie ;
- Ambition 8 : Soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique ;
- Ambition 9 : Accompagner les plus précaires vers l'emploi et les métiers qui recrutent ;
- Ambition 11 : Développer de nouvelles formes d'habitat favorisant le lien social ;
- Ambition 14 : Répondre aux parcours singuliers et aux problématiques complexes.

Le schéma « garantir l'inclusion sociale, professionnelle et l'accès au logement des habitants du Pas-de-Calais » 2023-2027 est la déclinaison opérationnelle du Pacte des solidarités humaines et des différents travaux déjà engagés ces 2 dernières années. Il reprend les modalités du programme départemental pour l'insertion et du Pacte territorial pour l'insertion.

La contractualisation proposée s'inscrit dans les engagements et sous objectifs correspondants de ce schéma :

- Engagement 1 : Favoriser l'accès aux droits

Sous objectif : Garantir un accueil de premier niveau
Sous objectif : Assurer une évaluation à 360° pour une orientation de qualité
Sous objectif : Développer de nouveaux outils d'accès aux droits et d'interface aux usagers

- Engagement 2 : Investir dans les missions de prévention
Sous objectif : Favoriser l'inclusion des jeunes et prévenir les ruptures de parcours.
- Engagement 3 : Aider et soutenir dans les moments difficiles
Sous objectif : Accompagner autrement ;
- Engagement 4 : Construire des parcours intensifs d'insertion pour favoriser l'accès et le maintien à l'emploi
Sous objectif : Déployer une offre de service étoffée pour lever les freins ;
Sous objectif : Construire les parcours d'insertion vers l'emploi ;
Sous objectif : Sensibiliser aux métiers et accéder à l'emploi.
- Engagement 5 : Fédérer les acteurs pour répondre aux besoins du public
Sous objectif : Coordonner et mobiliser les partenaires en faveur des publics.

1. Eléments de contexte :

L'Etat a initié une nouvelle dynamique avec le Pacte des solidarités destiné à prendre la suite de la contractualisation au titre de la stratégie nationale de prévention contre la pauvreté. En complément la loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi a introduit la réforme France Travail.

Les principes qui président à la réforme France Travail et à la démarche du Pacte des solidarités sont convergents : « aller vers », parcours « sans couture », intensification de l'accompagnement personnalisé, décloisonnement des acteurs, logique contractuelle, action au plus près du terrain, accompagnement des acteurs, facilitation des échanges de données, recensement et mutualisation de l'offre de services quels que soient les statuts, gouvernance simplifiée et coordination renforcée des interventions. Ces deux axes se sont traduits par une double contractualisation Etat – Département adoptée par la Commission Permanente lors de sa séance du 15 avril 2024.

Concernant la contractualisation au titre de France Travail, elle est conçue comme préparatoire au cadre pérenne qui sera co construit avec le Département au sein de la future gouvernance prévue par la loi pour le plein emploi. Elle précise les attendus sur 3 volets : un volet relatif à l'appui dans la préparation de la mise en place du projet France travail et l'application des dispositions législatives, un volet visant l'intensification de l'accompagnement et la densification de l'offre de solutions locales en complémentarité avec les solutions existantes et un dernier volet relatif à l'ouverture de nouveaux déploiements territorialisés pour un accompagnement rénové des allocataires du RSA (expérimentation France Travail).

La convention initiale validée le 15 avril 2024 ne concernait que les volets 1 et 2 dans l'attente de l'attribution des crédits dédiés à l'expérimentation France Travail. Le présent rapport concerne donc le volet 3 de la contractualisation et expose les modalités de déploiement de l'expérimentation France Travail en préfiguration de la généralisation.

2. Proposition d'avenant à la contractualisation au titre de la réforme France Travail

Contenu

Le projet d'avenant modifie la durée de la convention initiale sur le volet 3 (du

1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2025), ajoute le plan d'action de l'expérimentation et complète le plan de financement.

L'expérimentation porte sur 3 territoires : Lens/Liévin, Montreuillois et Audomarois et concerne principalement les nouveaux entrants au RSA soit 3 300 personnes sur un an (activité constatée en 2023).

Les principes de fonctionnement de l'expérimentation consistent à :

- Accompagner 100% des bénéficiaires du RSA sur un territoire donné (100% inscrits à France Travail),
- Une action plus intensive sur l'orientation et l'accompagnement des personnes pour conduire à une meilleure insertion dans l'emploi,
- L'identification de 3 parcours possibles pour les personnes : emploi, équilibré socio professionnel et remobilisation sociale,
- Assurer une réponse aux besoins de recrutement des employeurs et des entreprises du territoire
- Investir dans le suivi numérique des parcours, générer de la donnée et outiller la gouvernance.

Le plan d'action proposé (annexe 1 bis de l'avenant) se traduit par une feuille de route co construite avec l'opérateur France Travail et détaille les modalités organisationnelles partagées sur l'entrée dans le parcours (orientation), sur l'accompagnement, sur le numérique, sur la mobilisation des entreprises et sur la gouvernance.

Les principales modifications induites par l'expérimentation portent sur :

- L'orientation avec une réduction des délais pour orienter après un diagnostic succinct ;
- L'accompagnement qui devient plus intensif sur les parcours emploi et équilibré socio professionnel avec une densité d'activité d'au moins 15h à moduler selon la situation de la personne. La taille des portefeuilles est également réduite et ne peut excéder 70 personnes par référent.

Les actions proposées au titre du plan de financement se déclinent de la manière suivante :

- Renforcement de moyens humains auprès des structures référentes pour déployer l'accompagnement rénové avec des portefeuilles à 70 personnes et une augmentation de l'intensité du suivi (cahier des charges en cours d'écriture),
- Déploiement d'ateliers collectifs permettant d'enrichir l'offre de service existante et destinés à s'inscrire dans les « 15h ». Ces actions ont pour objectifs de :
 - Sécuriser les parcours vers et dans l'emploi
 - Construire un accompagnement sur mesure en réponse aux besoins des publics cibles
 - Lever les freins périphériques à l'emploi
 - Favoriser l'emploi durable
 - Permettre une montée en compétences
 - Limiter les risques de rupture

Financement

Les modalités de financement dans le cadre de la contractualisation au titre de l'insertion et de l'emploi dans le cadre de France Travail diffèrent selon les volets.

Un montant global de 4 260 892 € a été alloué au Conseil départemental lors de la convention initiale. Ce montant comprend la part des crédits réservés au titre de la

politique de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM).

Il se décline de la façon suivante :

- 135 000 € au titre du volet 1 visant la préparation et la mise en place du projet France Travail et l'application des dispositions législatives et réglementaires issues du projet de loi pour le plein emploi (sous forme de forfait).
- 4 125 892 € au titre du volet 2 visant à étoffer l'offre de solutions d'insertion locales. Un co-financement à hauteur de 50 % de la part du Département est fixé sur la globalité des actions du volet 2.

Le projet d'avenant complète le plan de financement et vient ajouter un montant de 618 750€ sur 6 mois pour l'expérimentation et destiné à financer à 100% le renforcement en moyens humains et les ateliers collectifs évoqués précédemment.

Il convient de statuer sur cette affaire et le cas échéant :

- De m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec l'Etat l'avenant N°1 à la convention départementale pour l'insertion et l'emploi dans le cadre de la réforme France Travail 2024 dans les termes du projet joint au présent rapport.

Section	Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé de l'opération	Inscrit	Proposition d'inscription
Fonctionnement	C02-428N01	74713/93428	Fonds d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi		618 750,00 €

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/09/2024.

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/09/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY